

AFFAIRE N° 60/6.- Emprunt de 25 300 000 Frs CFA à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 14 AOUT 1974, autorisation m'avait été donnée de contracter un emprunt de 25 300 000 Frs CFA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage public de signalisation lumineuse et de voirie.

Cependant par lettre en date du 5 NOVEMBRE 1974, Monsieur le Directeur de cet établissement m'a fait savoir que la Caisse des Dépôts et Consignations serait disposée à consentir un prêt arrondi à 25 300 000 Frs CFA à la condition que la durée d'amortissement soit ramenée à 12 ans.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs de m'autoriser :

- à contracter un emprunt de 25 300 000 Frs CFA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et à ramener à 12 ans la durée d'amortissement.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

- ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu

Saint. Denis, le 6 janvier 1975

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé J. P. PROUST

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financ.

\_\_\_\_\_

P. 61 ANNEXE